

« Commission emploi, insertion »

- Présentation du Conseil Régional

En France, il existe 18 régions (dont 12 métropolitaines). Le Conseil Régional est une collectivité territoriale qui s'occupe des affaires de la région et qui est notamment responsable de son développement économique. Elle s'occupe également des lycées, des politiques d'apprentissage et de la formation professionnelle, coordonne les services de l'orientation et participe au service public de l'emploi.

Elle gère, avec la grande majorité des fonds européens, le développement régional, pour l'emploi et l'agriculture.

Le Conseil Régional d'Occitanie comprend 13 départements (Ariège ; Aude ; Aveyron ; Gard ; Haute-Garonne ; Gers ; Hérault ; Lot ; Lozère ; Hautes-Pyrénées ; Pyrénées-Orientales ; Tarn ; Tarn-et-Garonne).

A son siège, les différents groupes politiques, délibèrent sur les politiques à mener pour le développement régional :

- Front National : Rassemblement Bleu Marine
- Nouveau Monde en Commun
- Radicaux de Gauche
- Socialiste Républicain et Citoyen
- Union des Elus de la Droite et du Centre

- Fonctionnement

La Région est présidée par la Présidente de la Région, l'assemblée délibérante se réunit au minimum 1 fois par trimestre pour voter les orientations de la politique régionales. L'Assemblée délègue certaines décisions à la Commission Permanente qui se réunit une fois par mois et qui est composée de 52 membres.

Les deux instances décisionnelles que sont la Commission Permanente et les Assemblées plénières sont enrichies d'une troisième entité consultative : les Commissions sectorielles.

En amont des décisions prises en Commission Permanente et en Assemblée Plénière, les Conseillères et Conseillers régionaux balayent le champ des compétences de l'institution au sein de chaque commission sectorielle. Chaque commission a sa/son Président.e et son bureau ; leur rôle est d'examiner les projets présentés par les maîtres d'ouvrages, instruits par les services administratifs. Les commissions émettent un avis pour éclairer la décision finale prise par la Commission permanente ou l'Assemblée plénière.

La commission emploi insertion est une commission sectorielle (fictive). Son objectif est de déterminer la politique régionale en matière d'éducation, de formation professionnelle, d'égalité des chances et d'orientation.

- Les informations liées à la « commission emploi, insertion »

« Compétente en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation, la Région programme des actions innovantes pour la réussite des 226 000 lycéens, 34 000 apprentis et 233 000 étudiants. Elle veut garantir l'égalité des chances et des conditions d'études optimales, favoriser l'accès à une formation et un emploi de qualité, et faire des jeunes des acteurs des politiques régionales.

La Région programme un plan d'investissement de 1 milliard d'euros jusqu'en 2021 pour rénover et construire des lycées, des centres de formation d'apprentis (CFA), Creps et des centres de formation sanitaire et social. La Région soutient aussi le pouvoir d'achat des jeunes et de leurs familles grâce à la gratuité des manuels scolaires, l'aide à l'acquisition d'un ordinateur, au premier équipement, à la lecture et au sport. La Carte Jeune Région embarque tous ces dispositifs.

ancé en mars 2017, le « Plan de développement de l'apprentissage » veut atteindre 40 000 apprenti.e.s d'ici 5 ans (1 200 de plus par an), renforcer l'excellence des formations et l'insertion dans l'emploi des apprenti.e.s.

La Région entend proposer des formations de qualité pour les secteurs d'aujourd'hui et de demain. Elle a signé le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) avec l'État et les partenaires sociaux en mars 2017. En juin, le schéma régional des formations sanitaires et sociales viendra s'ajouter au CPRDFOP.

Chef de file de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Région encourage l'innovation par la recherche et favorise l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur. Elle a adopté en février 2017 son Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), pilier de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC). » (<https://www.laregion.fr/Emploi-education-formation-34892>)

Plusieurs organismes gérant des centres de formations tels que l'AFPA, le CRFP ou le dispositif DEPAR sont financés par ces fonds régionaux (et parfois même européens) et permettent donc à des centaines de jeunes en situation difficile (chômage, sans diplôme, en échec ou décrochage scolaire..) de trouver un emploi par le biais de formations et la stabilité qui va avec.

- Rôle de cette commission :

Pendant la simulation, il vous sera demandé de vous positionner sur la politique régionale en matière d'insertion, d'emploi et de formation pour les jeunes. Vous aurez d'abord à identifier les lignes d'actions potentielles pour la région, sous la forme de recommandations, puis vous aurez dans un second temps à évaluer la pertinence de plusieurs projets, qui vous seront proposés en accord avec les principes que vous aurez avancé dans les recommandations.

Pistes de réflexion :

- ✓ Quels dispositifs peuvent être mis en place afin de favoriser l'emploi chez les jeunes ?
- ✓ L'accompagnement des jeunes est-il suffisant ?
- ✓ Comment améliorer le partenariat entre les entreprises et les jeunes en formation/apprentissage ?

- ✓ Les jeunes sont-ils bien informés quant aux modalités des formations et leurs débouchés ?
- ✓ Comment ajuster les attentes des professionnels et l'expérience des jeunes en formation ou en stage ?

Pour aller plus loin :

<https://www.laregion.fr/>

<https://www.laregion.fr/Emploi-education-formation-34892>

<https://www.laregion.fr/Plan-Apprentissage-la-Region-lance-l-offensive-pour-la-formation>